

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 13 AOUT 2020

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 euros de Titres indexés sur les actions jumelées Unibail-Rodamco-Westfield SE et à échéance octobre 2029

Souche: SPLB2020-1JH1

ISIN: FR0013522497

dans le cadre du **Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse, sous réserve du sous-paragraph (ii) ci-dessous, que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que:

- (i) dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre; ou
- (ii) dans le pays dans lequel l'Offre Non-Exemptée est faite mentionné au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous, sous réserve que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre spécifiée à cet effet dans ce même paragraphe.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020 et du 5 août 2020 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

1.	Emetteur:	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i) Souche N°:	SPLB2020-1JH1
	(ii) Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévue(s):	Euro ("EUR")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	30.000.000 EUR
	(i) Souche :	30.000.000 EUR
	(ii) Tranche:	30.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	13 août 2020
	(ii) Date de Conclusion:	26 juin 2020
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	30 septembre 2020
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Non Applicable
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur une Seule Action
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:** Non Applicable
- (B) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices** Non Applicable
- (C) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non-Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Non Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**
- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Non Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**

3. **Dispositions relatives aux Intérêts**

- (A) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe** Non Applicable
- (B) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable** Non Applicable

- (C) **Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro** Non Applicable
- (D) **Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds** Non Applicable

16. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:** Applicable
- (i) Mention indiquant si les Titres sont Indexés sur une seule Action Sous-Jacente ou sur un Panier d'Actions Sous-Jacent): Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action
- (ii) L'identité de l'Emetteur Sous-Jacent pertinent, la catégorie de l'Action Sous-Jacente et le code ISIN ou un autre code d'identification des Titres pour l'Action Sous-Jacente pertinente: Les actions jumelées Unibail-Rodamco-Westfield SE (l'"**Action Sous-Jacente URW**") Chaque action jumelée d'Action Sous-Jacente URW comprend (a) une action ordinaire de Unibail-Rodamco SE (une "**Action Sous-Jacente URW SE**") et (b) une action de classe A de Unibail-Rodamco N.V. (une "**Action Sous-Jacente URW-N.V.**"). Chaque action jumelée d'Action Sous-Jacente URW est négociée sur le Marché Lié en tant que titre unique.
- Actions Composantes : chacune de (a) l'Action Sous-Jacente URW SE et (b) l'Action Sous-Jacente URW-N.V.
- Emetteur(s) de l'Action Composante : concernant (a) l'Action Sous-Jacente URW SE, Unibail-Rodamco SE et (b) l'Action Sous-Jacente URW-N.V., Unibail-Rodamco N.V.
- Code ISIN: FR0013326246
- Code Bloomberg: URW NA Equity
- (iii) Source d'Information www.euronext.com
- (iv) Bourse: Euronext Amsterdam
- (v) Marchés Liés: Toutes les Bourses
- (vi) Heure d'Evaluation: Comme défini à la Modalité 9.5
- (vii) Substitution d'Action: Applicable
- (viii) Cas de Perturbation Additionnels: Changement de la Loi
Perturbation de la Couverture

Procédure d'Insolvabilité

- (ix) Date Butoir de Calcul de la Moyenne: Non Applicable
- (x) Date Butoir de Référence: Comme défini à la Modalité 9.5
- (xi) Pondération pour chaque Action Sous-Jacente composant le panier: Non Applicable
- (B) Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:** Non Applicable
- (C) Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non-Applicable

2. Rendement du Sous-Jacent Applicable

- (A) Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Rendement de Base

(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (ii) Strike: 1
- (iii) Date de Détermination du Rendement: Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
- (iv) Taux de Rendement: 100 %
- (v) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (vi) Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture

(Section 2 des Modalités Additionnelles)

(vii)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement :	Valeur de Clôture
	(Section 2 des Modalités Additionnelles)	
(B)	Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:	Non Applicable
3. Modalités de Remboursement Final		
(A)	Montant de Remboursement Final de chaque Titre	Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables
(B)	Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final	
I	Remboursement avec Barrière (Principal à Risque)	Applicable
(i)	(a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:	supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final
	(b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera:	Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.
	Date de Détermination:	1 octobre 2029
	Valeur Barrière de Remboursement Final:	- 60 %
II	Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)	Non Applicable
V	Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VI	Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à	Non Applicable

	Risque)	
VII	Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)	Non Applicable
VIII	Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable
XIII	Remboursement à l'Evènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.	REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
(A)	Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable
18.	DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	
18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Applicable
(i)	Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique

(ii)	Date d'Evaluation de Remboursement Automatique:	Anticipé
		30/09/2021
		01/11/2021
		30/11/2021
		30/12/2021
		31/01/2022
		28/02/2022
		30/03/2022
		02/05/2022
		30/05/2022
		30/06/2022
		01/08/2022
		30/08/2022
		30/09/2022
		31/10/2022
		30/11/2022
		30/12/2022
		30/01/2023
		28/02/2023
		30/03/2023
		02/05/2023
		30/05/2023
		30/06/2023
		31/07/2023
		30/08/2023
		02/10/2023
		30/10/2023
		30/11/2023
		02/01/2024
		30/01/2024
		29/02/2024
		02/04/2024
		30/04/2024
		30/05/2024
		01/07/2024
		30/07/2024
		30/08/2024
		30/09/2024
		30/10/2024
		02/12/2024
		30/12/2024
		30/01/2025
		28/02/2025
		31/03/2025
		30/04/2025
		30/05/2025
		30/06/2025
		30/07/2025
		01/09/2025
		30/09/2025
		30/10/2025
		01/12/2025
		30/12/2025
		30/01/2026
		02/03/2026
		30/03/2026
		30/04/2026
		01/06/2026
		30/06/2026
		30/07/2026

31/08/2026
 30/09/2026
 30/10/2026
 30/11/2026
 30/12/2026
 01/02/2027
 01/03/2027
 30/03/2027
 30/04/2027
 31/05/2027
 30/06/2027
 30/07/2027
 30/08/2027
 30/09/2027
 01/11/2027
 30/11/2027
 30/12/2027
 31/01/2028
 29/02/2028
 30/03/2028
 02/05/2028
 30/05/2028
 30/06/2028
 31/07/2028
 30/08/2028
 02/10/2028
 30/10/2028
 30/11/2028
 02/01/2029
 30/01/2029
 28/02/2029
 03/04/2029
 30/04/2029
 30/05/2029
 02/07/2029
 30/07/2029
 30/08/2029

- (iii) Valeur Barrière du Remboursement Automatique: -30 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique concernée.
- (iv) Montant de Remboursement Anticipé Automatique: Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
- (v) Taux de Remboursement Anticipé Automatique: 108,04% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/09/2021
- 108,71% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2021
- 109,38% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/11/2021
- 110,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/12/2021
- 110,72% relativement à la Date d'Evaluation du

Remboursement Anticipé Automatique prévue le
31/01/2022

111,39% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
28/02/2022

112,06% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/03/2022

112,73% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
02/05/2022

113,4% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/05/2022

114,07% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/06/2022

114,74% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
01/08/2022

115,41% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/08/2022

116,08% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/09/2022

116,75% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
31/10/2022

117,42% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/11/2022

118,09% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/12/2022

118,76% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/01/2023

119,43% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
28/02/2023

120,1% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le
30/03/2023

120,77% relativement à la Date d'Evaluation du
Remboursement Anticipé Automatique prévue le

02/05/2023

121,44% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/05/2023

122,11% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/06/2023

122,78% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31/07/2023

123,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/08/2023

124,12% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/10/2023

124,79% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/10/2023

125,46% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/11/2023

126,13% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2024

126,8% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/01/2024

127,47% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 29/02/2024

128,14% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/04/2024

128,81% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/04/2024

129,48% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/05/2024

130,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/07/2024

130,82% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/07/2024

131,49% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/08/2024

132,16% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/09/2024

132,83% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/10/2024

133,5% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/12/2024

134,17% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/12/2024

134,84% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/01/2025

135,51% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 28/02/2025

136,18% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31/03/2025

136,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/04/2025

137,52% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/05/2025

138,19% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/06/2025

138,86% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/07/2025

139,53% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/09/2025

140,2% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/09/2025

140,87% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/10/2025

141,54% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le

01/12/2025

142,21% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/12/2025

142,88% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/01/2026

143,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/03/2026

144,22% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/03/2026

144,89% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/04/2026

145,56% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/06/2026

146,23% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/06/2026

146,9% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/07/2026

147,57% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31/08/2026

148,24% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/09/2026

148,91% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/10/2026

149,58% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/11/2026

150,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/12/2026

150,92% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/02/2027

151,59% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/03/2027

152,26% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/03/2027

152,93% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/04/2027

153,6% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31/05/2027

154,27% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/06/2027

154,94% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/07/2027

155,61% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/08/2027

156,28% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/09/2027

156,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 01/11/2027

157,62% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/11/2027

158,29% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/12/2027

158,96% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31/01/2028

159,63% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 29/02/2028

160,3% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/03/2028

160,97% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/05/2028

161,64% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/05/2028

162,31% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le

30/06/2028

162,98% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31/07/2028

163,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/08/2028

164,32% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/10/2028

164,99% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/10/2028

165,66% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/11/2028

166,33% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/01/2029

167% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/01/2029

167,67% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 28/02/2029

168,34% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 03/04/2029

169,01% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/04/2029

169,68% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/05/2029

170,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 02/07/2029

171,02% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/07/2029

171,69% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30/08/2029

(vi) Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique: 5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique

II	Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement Automatique de Double Barrière – Option 1	Non Applicable
V	Remboursement Automatique de Double Barrière – Option 2	Non Applicable
VI	Remboursement Automatique – Fourchette de Barrières	Non Applicable
VII	Barrière de Remboursement Automatique - Barrière ou Surperformance	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique	Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE	
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d’Actions:	Conformément au point 1. (A) des Modalités Relatives aux Intérêts
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d’Indices:	Non Applicable
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d’ETF:	Non Applicable
(D)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:	Non-Applicable
(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné	Non-Applicable

II RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Rendement de Base
- (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)
- (i) Période d'Application: De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
- (i) Strike: 1
- (ii) Taux de Rendement: 100 %
- (iii) Valeur de Référence Initiale: Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
- (iv) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (v) **Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: Valeur de Clôture
- (Section 2 des Modalités Additionnelles)
- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Non Applicable
- (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

18.2 Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul

- (a) Remboursement Imprévu Non Applicable

au Pair:

- (b) Montant de Paiement Minimum: Non Applicable
- (c) Déduction pour Frais de Couverture: Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

- 19. **Forme des Titres:** Titres Dématérialisés au porteur
(Modalité 3)
- 20. **Etablissement Mandataire:** Non Applicable
- 21. **Centre(s) Financier:** Non Applicable
- 22. **Centre(s) d’Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement** Non Applicable
- 23. **Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:** Jour Ouvré de Paiement Suivant
- 24. **Dispositions de Redénomination:** Non Applicable
- 25. **Transaction Potentielle de Section 871(m):** L’Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d’impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l’article 871 (m).
- 26. **Représentation des Titulaires de Titres / Masse:** Masse Légale
(Modalité 21)

Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.

Le Représentant initial recevra une rémunération s’élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.

Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.

Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
- 27. (i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l’émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de Non Applicable

placement :

- (ii) Date de Contrat de Non Applicable
Souscription :
28. Agent Placeur Credit Suisse International
29. Offre Non Exemptée: Les Titres peuvent être offerts par Finaval Coneil, 5 rue Charlot 75003 Paris (le "**Distributeur**") autrement qu'en vertu de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus en France ("**Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite**") pendant la période du 13 août 2020 au 30 septembre 2020 ("**Période d'Offre**"). Voir aussi le paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.
30. Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base: Le Prospectus de Base ne peut être utilisé que pour offrir les Titres dans le Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite.
31. Commission et concession totales: Non Applicable

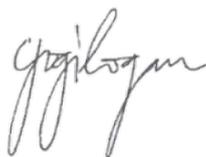
RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:



Julien Bieren
Managing Director



Yogamoorthy Logan
Managing Director

Dûment habilité

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la négociation: Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au Distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,00% (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières

(ii) Estimation des produits nets: Non Applicable

(iii) Estimation des frais totaux : Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE , EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant les actions ordinaires UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD, dont le code ISIN est FR0013326246 et le code Bloomberg est URW FP Equity), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement sur le site www.euronext.com.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants des intérêts et du Remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entraîner une augmentation ou diminution significative du

rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.

Le montant de Remboursement dus pour les Titres est lié à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. **INFORMATIONS POST-EMISSION**

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. **INFORMATIONS PRATIQUES**

Code ISIN :	FR0013522497
Code Commun :	219934637
CFI: Classification de l'Instrument (CFI)	Non Applicable
FISN :	Non Applicable
Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs initiaux :	Société Générale 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris France
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Non Applicable
Nom et adresse de l'Agent de Calcul :	Credit Suisse International One Cabot Square London E14 4QJ United Kingdom
Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosystème :	Non
Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme	Credit Suisse International One Cabot Square

d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement :

London E14 4QJ
United Kingdom

Dans des conditions normales de marché, Crédit Suisse International assurera la liquidité des Titres chaque jour de cotation du Sous-Jacent Applicable (étant précisé que la liquidité à la vente se fera dans la limite de l'enveloppe disponible). Il est précisé que les conditions de marché normales s'entendent de conditions qui permettent à Crédit Suisse International de fournir un prix.

Fourchette de liquidité : le prix d'achat ne sera pas supérieur de 1% au prix de vente.

8. MODALITÉ DE L'OFFRE

Prix d'Offre : 100 % du Montant Nominal Total.

Montant total de l'émission / de l'offre : 30.000.000 EUR

Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre : Non Applicable

Conditions auxquelles l'offre est soumise : Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission.

Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements : Une offre des Titres sera faite (sous réserve des conditions énoncées dans les présentes et dans le Prospectus de Base) autrement qu'en vertu de l'article 1(4) du Règlement Prospectus en France pendant la période allant du 13 août 2020 inclus au 30 septembre 2020 inclus.

La Période d'Offre peut être interrompue à tout moment. La notification de la clôture anticipée de la Période d'Offre sera faite aux investisseurs par des moyens appropriés. Voir également la section intitulée "Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir)" ci-dessous.

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs: Non Applicable

Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir): Il n'y a pas de montant minimum de souscription.

Tous les Titres demandés par l'intermédiaire du Distributeur pendant la Période d'Offre seront attribués jusqu'au montant maximum de l'offre.

Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de Les paiements pour les Titres seront effectués au Distributeur conformément aux conventions existantes entre le Distributeur et ses clients

livraison des Titres:	concernant la souscription de Titres en général, selon les instructions du Distributeur.
	Les Titres devraient être livrés sur les comptes-titres respectifs des acheteurs à, ou aux alentours de, la date notifiée par le Distributeur.
Méthode et date de publication des résultats de l'offre:	Les résultats de l'offre seront disponibles sur demande auprès du Distributeur.
Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:	Non Applicable
Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche:	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:	Les souscripteurs seront informés par le Distributeur du succès de leur souscription.
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:	Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses affiliés paieront au Distributeur dans le cadre de la distribution des Titres est plafonné à 1,00 %. (toutes taxes comprises) par an du Montant Nominal par Titre, sur la durée maximale des Titres. Les commissions peuvent être payables d'avance. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre:	Finaval Conseil 5 rue Charlot 75003 Paris

9. **PLACEMENT ET PRISE FERME**

Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu:	Non Applicable
Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné:	Non Applicable
Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer	Non Applicable

la quote-part non couverte.

10. **AUTRES MARCHÉS**

Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation

Non Applicable

11. **INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE ET DU ROYAUME-UNI :**

Non Applicable

12. **DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET L'ENREGISTREMENT EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE:**

Non Applicable